

**EXTRAIT CONFORME D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE NOUVELLE-BEAUCE EN DATE DU 14 AVRIL 2008**

Demande de maintenir le comté de Beauce-Nord

ATTENDU que la Commission de représentation électorale du Québec a déposé le 12 mars dernier, un rapport préliminaire dans lequel est proposé une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec;

ATTENDU que ce rapport propose la disparition de l'actuel comté de Beauce-Nord comprenant les territoires des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche;

ATTENDU que les territoires de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche se partageraient entre les nouveaux comtés des Chutes-de-la-Chaudière et de Beauce-Amiante pour la plus grande partie;

ATTENDU que les territoires des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche doivent continuer à former ensemble le comté de Beauce-Nord;

ATTENDU que la population des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche désire conserver leur appartenance à la Beauce, en raison du fort sentiment qui lie celle-ci en raison du peuplement, du développement socioéconomique et entrepreneurial du territoire beauceron;

ATTENDU que la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce ne vit pas la même réalité urbaine que la population de la ville de Lévis et celle de la MRC de Robert-Cliche ne vit pas les mêmes problématiques que celles de la région de l'Amiante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Lapointe, appuyé par Jean-Yves Gagnon et résolu à l'unanimité :

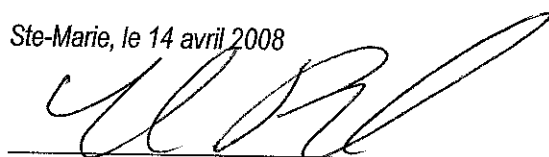
De dénoncer le nouveau découpage électoral et d'appuyer les démarches des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche afin de demander le maintien intégral de l'actuel comté.

De demander à l'Assemblée nationale du Québec de modifier la Loi électorale du Québec afin que la Commission de représentation électorale du Québec tienne compte de critères autres que démographiques comme le sentiment d'appartenance, le sentiment identitaire, les communautés d'intérêts et l'homogénéité des activités économiques ainsi que la juste représentation effective des électeurs.

De transmettre cette résolution aux CLD de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche qui en assureront la transmission au député de Beauce-Nord, M. Janvier Grondin, à la Commission de représentation électorale du Québec et au président de l'Assemblée nationale du Québec.

Je, soussigné, M. Yannick Richard, président de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce, certifie par les présentes que ce qui précède est un extrait conforme et exact de la résolution.

Ste-Marie, le 14 avril 2008



Yannick Richard, président de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce